



Octobre 2018

LA LETTRE DE CAMBOUNES N°18

Dans la continuité, nous vous adressons la lettre 2018, vous informant de la vie communale. Cette lettre est éditée par nos soins au moindre coût, dans un contexte difficile.

INVESTISSEMENTS REALISES ET EN COURS.

- Bâtiments communaux :

- L'appartement situé au-dessus de l'école est en cours de rénovation. Il sera mis bientôt sur le marché locatif.
- L'accessibilité de la mairie et de l'école pour les personnes à mobilité réduite sera bientôt réalisée. En effet, la consultation est réalisée, les entreprises retenues. Les travaux vont commencer sous peu. Les formalités administratives sont lourdes, complexes et longues. Un maître d'œuvre avait été engagé pour mener à bien cette opération.

- Voirie :

- La voie communale pour la partie située entre La Sabatarié et le Pont d'Uffernet a été rénovée. De plus une ruelle de Fontbelle a été refaite, y compris les réseaux (à venir d'autres travaux).
- Concernant la même voie communale, dans le hameau d'Oms, un éboulement sera bientôt réparé avec un enrochement. Une subvention a été demandée au Département (dans le cadre des amendes de police et accordée à hauteur de 30 % du montant H.T). L'entreprise a été commandée.

- Desserte forestière :

La nouvelle piste forestière est terminée. En effet, cette réalisation a pour effet de désenclaver le Bois Grand, d'en sortir les bois en rejoignant la départementale 61, sans passer entre les maisons du hameau. Cette nouvelle voie servira également à améliorer l'accessibilité des habitants de Fouletières.

Le plan de financement H.T est le suivant :

EMPLOIS	RESSOURCES
	- Subvention Etat : 32.90 %20 072.95 €
	- Subvention FEADER : 37.10 %.....22 635.45 €
	- Participation du groupement forestier..... 5 000.00 €
61 012.00 €	- Autofinancement13 303.60 €

L'autofinancement sera récupéré lors de la vente de bois. De plus, le coût de l'exploitation sera diminué grâce à la nouvelle piste... Il s'agit du quatrième dossier réalisé !

- Adressage :

Il vous sera distribué par le facteur, dans les semaines à venir une documentation concernant le nouvel adressage. Dans ce courrier se trouvera votre nouvelle adresse et les démarches à faire pour effectuer le changement d'adresse auprès de vos organismes.

- Arborétum :

Des arbres fruitiers ont été plantés, ainsi que des feuillus (différentes variétés de chênes entre autres). Les fruitiers sont des variétés anciennes... C'est un bon démarrage. Mais ce n'est pas terminé, car les arbres ne poussent pas vite ! Une deuxième vague de plantation sera effectuée dans l'hiver. Un arborétum se réalise sur plusieurs années.

- Eclairage public :

Les éclairages publics obsolètes ont été remplacés par des systèmes LED. Cela a été financé à 100 % grâce à un partenariat entre le Syndicat Départemental d'Electrification (SDET) et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Ainsi nous partons à neuf pour de nombreuses années.

LES PROJETS.

- Les acquisitions foncières du cimetière de Cambounès sont réalisées pour la plupart. Les actes sont signés. Mais il en manque.
- Un projet de chaufferie à granulés est à l'étude pour le bâtiment de la mairie et de l'école.

EAU POTABLE.

Les travaux de mise en conformité des périmètres de protection sont en cours. Il s'agit des captages d'Espérières et Malcros. Il a fallu acquérir le foncier des deux réservoirs, après avoir acheté le foncier des sources et les droits d'eau...

L'entreprise Thouy a repris les travaux car l'aménagement du captage de Malcros (à Lagardié) doit se faire en période de basses eaux.

Transfert de l'eau potable : La loi Notre de 2015 prévoit le transfert obligatoire de l'eau potable en faveur de la Communauté de Communes avant 2020. Cependant la Loi du 3 août 2018 (Loi Ferrand) permet un report à 2026 si une minorité de blocage (25 % des communes représentant 20 % de la population) s'y oppose.

COLLECTE DES DECHETS ET TRAITEMENT.

Pour rappel, il est impératif de :

- Trier en quantité
- Avoir une bonne qualité de tri car le tri représente un coût de traitement bien inférieur à celui des déchets résiduels (poubelle noire).

Il est indispensable dès à présent de REDUIRE la poubelle noire en compostant sur place tout ce qui peut l'être (épluchures, bio déchets, etc...). Pourquoi le faire ?

Pour ne pas voir s'envoler le montant de la redevance, car la taxe qui frappe ce type de déchet lors de l'enfouissement fait l'objet d'une trajectoire d'augmentation importante jusqu'en 2025 (de 8 € la tonne récemment à 45 €). Ne mettez pas de feuilles dans des sacs noirs comme nous le voyons !!!

Le tri doit être mis en vrac dans le bac jaune = pas de sac sinon c'est refusé par TRIFYL !

FISCALITE.

Comme vous avez pu le constater, les taux d'imposition départementaux, intercommunaux (Communauté de Communes) ne cessent d'augmenter. Quant à ceux de la commune, vous pourrez constater qu'ils n'ont pas augmenté depuis 2002 !!!!

Rappel : grâce à cette politique de modération fiscale, nous sommes dans la moyenne des communes de notre strate (moins de 500 habitants).

Concernant la situation financière, elle devient compliquée comme pour les ménages. Après des années de baisse des dotations, de hausses des normes, de nouvelles contraintes, et de retenues par la Communauté de Communes, nous arrivons à une situation problématique. En effet, la capacité d'autofinancement brute qui était de 80 000 en 2012 est passée à 24 000 en 2017. Par conséquent, il faut supprimer un poste de titulaire d'agent technique afin de reconstituer des marges de manœuvre.

Révision du PPRI (Plan de prévention des risques inondation).

A l'occasion de la révision du PPRI, nous avons demandé que la salle des fêtes soit sortie de la zone rouge. Nous avons eu gain de cause, désormais elle sera classée en zone bleue, ainsi que les maisons voisines (la procédure est en cours, il y aura une enquête publique).

TOUR DE FRANCE.

Le passage du Tour de France le 22 juillet a été un grand moment pour notre commune. Cet événement s'est déroulé sans problème, aussi il faut remercier tous ceux qui ont participé à en assurer la sécurité.

OPAH. Aides à la rénovation : dernière année (Communauté de Communes).

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Hautes Terres d'Oc entre dans sa troisième et dernière année. Il est donc encore temps de profiter des avantages qu'elle peut apporter pour concrétiser un projet de travaux.

Cette opération animée par le PETR des Hautes Terres d'Oc regroupe les communautés de communes Sidobre Vals et Plateaux et Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc. Elle permet aux Propriétaires occupants et bailleurs – sous certaines conditions - de se faire accompagner gratuitement tout au long du parcours (diagnostic, étude de devis, plan de financement, dépôt de la demande, demande de paiement) et de bénéficier de subventions à la réhabilitation de leur logement.

En 2017, 114 logements ont bénéficié de ce dispositif. Entre 2016 et 2018, plus de 2 millions d'euros ont été investis au profit des artisans de notre territoire.

N'hésitez pas à contacter les animatrices joignables au 05 63 74 29 30 pour tous renseignements. Elles vérifieront avec vous les conditions d'éligibilité et vous accompagneront tout au long de votre démarche. Les permanences sont assurées au PETR des Hautes Terres d'Oc – Place de l'Hôtel de ville 81260 BRASSAC.

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT (rappel) :

LUNDI8 h 30 – 12 h & 14 h -16 h 30

MARDI.....8 h 30 – 12 h

VENDREDI.....8 h 30 – 12 h & 14 h -16 h 30

Tél : 05.63.50.51.54

Adresse mail : mairie.cambounes@orange.fr

Site de la commune : cambounès.com/v2/

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

- Cartes d'identité et passeports : prendre rendez-vous auprès de la mairie de Brassac.
- Cartes grises délivrées uniquement par internet, gratuitement, sur les sites officiels suivants : www.demarches.interieur.gouv.fr, www.permissedeconduire.ants.gouv.fr, www.service-public.gouv.fr, www.ants.gouv.fr, et pour tout renseignement par téléphone au 3939 ou au 0810 901 041.

INFORMATIONS DIVERSES :

Afin d'éviter les fuites d'eau, nous vous recommandons de vérifier périodiquement votre consommation d'eau. Personne responsable à contacter : Mr Alfred-Louis BEZIAT 06.76.36.53.48

Pour tous travaux modifiant l'aspect des maisons, il est indispensable de prendre contact avec le service urbanisme de la mairie (couleur façade et toiture par exemple).

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE BRASSAC :

MARDI AU VENDREDI 11h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00
SAMEDI..... 09h00 - 12h00 & 14h00 -18h00

LE MOT DU MAIRE

Depuis 2001, nous avons eu le souci de contenir la fiscalité et les tarifs communaux. En effet, contrairement à d'autres élus, nous sommes sensibles aux difficultés que peuvent connaître certains d'entre nous.

Ainsi, avoir un SPANC pour 8 euros par an, un mètre cube d'eau potable à 1.13 euros, des taux d'impositions qui n'ont pas augmenté depuis 2001 est une situation qui peut faire des envieux dans d'autres collectivités.... De plus, le prix du service d'élimination des déchets ménagers a baissé de 2008 à 2014 et aujourd'hui, se situe à 68 euros par habitant quand la moyenne nationale est aux environs de 105 euros. Il convient de préciser que les trois camions bennes ont été achetés cash, sans emprunt. Par conséquent le budget annexe des déchets présente un endettement nul !!! Idem pour le budget général de notre commune, il est quasiment nul car le dernier emprunt est échu en 2020 et les annuités sont couvertes par les loyers encaissés. D'autre part le taux communal de la taxe d'aménagement se situe à 1 % quand la plupart des communes sont au taux plafond de 5 % comme dans la plupart des communes. Il n'a pas été mis en place la taxe sur la cession des terrains rendus constructibles comme dans beaucoup de communes, etc.

Enfin, les routes sont en bon état, les bâtiments et églises font l'objet de travaux d'entretien régulier. La population se maintient.

En conclusion, sans faire de l'auto satisfaction, on peut dire, n'en déplaise à certains, que la commune est bien gérée ! Nous le faisons avec plaisir !

NB : Lors du prochain Conseil Municipal, il sera discuté du transfert de l'eau potable en évoquant la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert en 2020.

Dernière minute : nous ne sommes pas visés par la campagne « balance ton maire » menée par le pouvoir pour mettre à l'index ceux qui ont augmenté la taxe d'habitation.

Christian LAGASSE